



Health
Canada

Santé
Canada

Health Products
and Food Branch

Direction générale des produits
de santé et des aliments

Bureau d'innocuité des produits chimiques
Direction des aliments
Santé Canada
251 promenade Sir Frederick Banting
Repère postal: 2201C
Ottawa, ON
K1A 0K9

Le 16 août 2017
Dossier No.: KS17051006 & KP17081003

Yvon Carrier
Aerochem Inc.
ycarrier@aerochem.ca

Objet: CYA4401, CYA4404, CYA4420, CYA4480 & CYA4495

Monsieur Carrier,

Ceci est en réponse à votre lettre du 8 mai 2017 demandant nos commentaires quant à l'acceptabilité des produits ci-haut mentionnés dans l'emballage des aliments. Ceci est également en réponse à votre courriel du 10 août 2017 demandant le statut de votre soumission.

Ces produits sont des colles pouvant être utilisées dans des usines alimentaires mais sans aucun contact avec les aliments.

Sur la base de l'information à notre disposition, nous ne voyons aucune objection à l'utilisation de ces produits tels que décrits pour l'usage proposé à condition qu'un tel usage soit en conformité avec exigences du Titre 23 (Matériaux pour emballer les denrées alimentaires) du Règlement sur les aliments et drogues et plus particulièrement avec l'article B.23.001 qui stipule que l'emballage ne doit pas transférer des substances qui seraient nocives pour la santé des consommateurs.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Aloys Muhawenimana, PhD.

Évaluateur scientifique

Section des matériaux d'emballage alimentaire et des additifs indirects

Division de l'évaluation du danger des produits chimiques pour la Santé